

Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Canton de Dourdan

DECISION DU	MAIRE
2023 104 AGD	

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de renouveler les contrats d'hébergement et de maintenance pour les produits ARPEGE : ADAGIO V5, MELODIE OPUS, REQUIEM et MAESTRO en SaaS pour les besoins du service Etat-civil/Election/Cimetière,

Considérant l'intérêt de renouveler les contrats d'hébergement et de maintenance pour les produits ARPEGE : CONCERTO OPUS et CONCERTO MOBILITE OPUS, en SaaS pour les besoins du service Education/Scolaire,

Considérant la proposition commerciale présentée par la Société ARPEGE qui répond aux besoins des différents services.

DECIDE

<u>Article 1</u>: De signer le contrat d'hébergement et de maintenance avec la Société Arpège 13 rue de la Loire CS 23619 44236 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE ;

<u>Article 2</u>: De la livraison et prise d'effet des services d'hébergement et de maintenance, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

<u>Article 3</u>: De la durée du contrat sera renouvelée par période d'un an par tacite reconduction, sans toutefois pouvoir excéder la date d'échéance soit le 31 décembre 2028. Il pourra toutefois être dénoncé par lettre recommandée avec accusé réception, trois mois avant la date de reconduction effective ;

Article 4 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la commune ;

<u>Article 5</u>: Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Palaiseau,
- Madame la Trésorière de Dourdan,
- Société ARPEGE

FAIT A BREUILLET, LE 13 NOVEMBRE 2023

Mme e Maire

véronique MAYEUR

Mairie: 42, Grande Rue BP 13 – 91650 BREUILLET Tél: 01 69 94 60 40 – fax.: 01 64 58 51 27 www.ville-breuillet.fr His en ligne le 14/11/2023 Ă 16h11

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2023